REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTLAUR

Nombre de membres
- *afférents au conseil municipal :* ***15***
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 13*

Date de la convocation : 14/03/2013
Date d'affichage :

Séance du 22 mars 2013
L'an deux mille treize
Et le vingt-deux mars à 21 heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CASTAN Maire.
Présents : Mmes ALINAT J., ALINAT M., DECUP-CAUMES, RAMONDENC, ZULIANI-SOLIER
MM. BERNAT, CRANSAC, DOMENGE, GUIRAUD, RASCOL, RIVEMALE, SOLIER
Excusées : Mmes COVINHES Brigitte et RICARD Nathalie

Secrétaire de séance : Mme RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération n°17-2013
Modification statutaire du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron – SIEDA

✓ Monsieur le Maire expose que le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron – SIEDA, lors de l'Assemblée Générale du mardi 18 décembre 2012, a adopté la modification de ses statuts.

✓ Monsieur le Maire précise qu'il a été informé de ce projet et que cette modification porte sur le développement des compétences optionnelles du Syndicat, à savoir les communications électroniques.

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts joints en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se range à l'avis du Maire,

- **approuve** à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron joints en annexe, à la condition suspensive de leur approbation par arrêté préfectoral
- **donne tous pouvoirs** à Monsieur le Maire afin de finaliser les différentes démarches administratives à entreprendre

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.
Le Maire,
Francis CASTAN

- Transmis au représentant de l'Etat le